

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Mariés M Célibataire C
 Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
 Pacsé(e)s O

Date des changements en 2012

– Mariage X 2 0 1 2 Pacs X 2 0 1 2
 N° fiscal de votre conjoint
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012 B
 – Divorce/séparation/rupture de Pacs Y 2 0 1 2
 – Décès Z 2 0 1 2

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire**1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage**

- > Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2012 et vous avez un enfant :
- majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
 - décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L
- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011 E
Avantage en impôt limité à 120 €
- > Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2012 N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions P
 F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 - ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 - ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions W
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S
- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2012, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, *cochez la case* T

C I PERSONNES À CHARGE EN 2012**Enfants à charge**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité G

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

.....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité I

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

.....

Nom et adresse de l'autre parent

.....

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % R

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

.....

D I RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

.....

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI	COCHEZ >	1BI	COCHEZ >	1CI	COCHEZ >	1DI	COCHEZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1AU		1BU		1CU		1DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012	1AX	COCHEZ >	1BX	COCHEZ >	1CX	COCHEZ >	1DX	COCHEZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année <i>y compris heures supplémentaires exonérées</i>	1AV		1BV		1CV		1DV	

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	FOYER		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Montant du RSA « complément d'activité »	1BL		1CB		1DQ	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites, rentes	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT					
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21 %	2DA	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH	2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts	2DC	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés	2TR	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG				
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2BH				
Frais venant en déduction	2CA				
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB				
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables	2BG				
Déficits des années antérieures non encore déduits :					
2AA 06	2AL 07	2AM 08	2AN 09	2AQ 10	2AR 11
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)	2DM				

3 I PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24 % *quelque soit le montant des cessions de l'année 2012*

Plus-value	3VG		Perte 2012	3VH	
------------	-----	--	------------	-----	--

En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 I REVENUS FONCIERS

lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	
Adresse de la location		
Revenus fonciers imposables	4BA	
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case	4BZ	COCHEZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.		

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine		6DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI 1 ^{ER} ENFANT	6GJ	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL 1 ^{ER} ENFANT	6EM	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>		6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)		6GU	
Déductions diverses		6DD	

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 521 €</i>)		7UD		7UE	
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>)		7UF		7UG	
- Report années antérieures	7XS 07	7XT 08	7XU 09	7XW 10	7XY 11

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

	7AC DÉCLARANT 1	7AE DÉCLARANT 2	7AG PERS. À CHARGE
--	-----------------	-----------------	--------------------

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge	7AD	7AF	7AH
- Enfants à charge en résidence alternée	7EA COLLÈGE	7EC LYCÉE	7EF ENS. SUP.
	7EB COLLÈGE	7ED LYCÉE	7EG ENS. SUP.

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2012

- Enfants à charge	7GA 1 ^{ER} ENFANT	7GB 2 ^E ENFANT	7GC 3 ^E ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE 1 ^{ER} ENFANT	7GF 2 ^E ENFANT	7GG 3 ^E ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile :

- si en 2012 vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
- si en 2012 vous (<i>ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65, ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL NOMBRE >
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ <input type="checkbox"/> COCHEZ >
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG <input type="checkbox"/> COCHEZ >

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

	7GZ
--	-----

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

	7CD 1 ^{RE} PERSONNE	7CE 2 ^E PERSONNE
--	------------------------------	-----------------------------

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale - Immeuble collectif, sans réalisation d'un bouquet de travaux

Si vous avez réalisé une seule catégorie de travaux dans votre habitation principale située dans un immeuble collectif, remplissez les cases ci-dessous. Sinon, voir notice.

Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, année de l'offre de prêt :	2011	7WG <input type="checkbox"/> COCHEZ >	2012	7WE <input type="checkbox"/> COCHEZ >
--	------	---------------------------------------	------	---------------------------------------

Montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de :

10 %	7TT	11 %	7TU	15 %	7TV
17 %	7TW	26 %	7TX	32 %	7TY

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

	PREMIÈRE ANNUITÉ	ANNUITÉS SUIVANTES
- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7VY	7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7VW	7VV
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7VU	7VT
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011	7VX	

8 I DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY DÉCLARANT 1	8CY DÉCLARANT 2
---	-----------------	-----------------

Plus-values connues en report d'imposition non expiré

	8UT
--	-----

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger

- Revenu exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif	8TI
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>	8FV <input type="checkbox"/> COCHEZ >

Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>	8TT <input type="checkbox"/> COCHEZ >
--	---------------------------------------

Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU <input type="checkbox"/> COCHEZ >
---	---------------------------------------



SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE

Nom, Prénoms

Date et lieu de naissance

Adresse au 31 décembre 2012

Si l'adresse portée en 1^{re} page de votre déclaration de revenus est une boîte postale, indiquez l'adresse où vous résidiez au 31.12. 2012

Numéro d'appartement

Étage

Superficie

Nombre de pièces

Date d'entrée à cette adresse

FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2012

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

- Copie du dernier avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière ou une quittance de loyer de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2012
- Attestation d'hébergement (voir ci-joint) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2012

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

- Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidiez au 31 décembre 2012

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER, OU PAR UNE ASSOCIATION

- Attestation délivrée par l'association ou le foyer agréé qui vous hébergeait au 31 décembre 2012

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS. SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Le, les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

jusqu'à ce jour

ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU CONTRAT DE BAIL OU DE L'AVIS DE TAXE FONCIÈRE DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.

L'article 441-7 du Code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.